Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB202604033-DE

Département d'Ille et Vilaine
**Commune de La Chapelle-Fleurigné**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

| |
|---|
| **Date convocation** : 02.04.2026<br>**Affichage** : 02.04.2026 |
| **Nombre de conseillers**<br>En exercice : 23<br>Présents : 21<br>Absents : 2<br>Pouvoir : 1<br>Votants : 22 |

**Présents** : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle (arrivée à 20 h 10), HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis, BUCCO Mattéo.

**Absente excusée :** HUBERT Chantal (pouvoir à M. BUSSON).
**Absente** : MAGNET Aurore.

| **Votes** |
|---|
| Pour : 22<br>Contre : 0<br>Abstentions : 0 |

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mattéo BUCCO.

## N°2026-04-033 DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX A L'OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE DE FOUGERES NORD

Le Maire présente l'Office Cantonal d'Animation de Fougères Nord (O.C.A.S) :

**L'Office Cantonal d'Animation de Fougères Nord** est une association Loi 1901 créé dans le canton pour :

- Promouvoir l'activité sportive
- Développer la pratique sportive
- Favoriser l'utilisation des équipements
- D'apporter notamment par la formation et le perfectionnement des aides aux associations
- D'encourager la découverte de nouvelles disciplines
- Favoriser l'accès aux loisirs collectifs
- Organiser des manifestations répondant aux attentes des habitants des communes rurales
- Promouvoir les activités d'éducation populaire
- Favoriser une politique enfance -jeunesse sur le canton

L'association se compose de membres actifs (issus des associations sportives et des mairies) et des membres de droit. Elle est administrée par un conseil d'administration et un bureau.

Vu les statuts de l'Office Cantonal d'Animation de Fougères Nord,
Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant après chaque renouvellement du conseil municipal,

**Entendu le présent exposé,**
Après délibération, le Conseil Municipal désigne les délégués auprès de l'O.C.A.S. :

Titulaire **Monsieur Thierry QUESNE**
Suppléant **Monsieur Yvonnick CHEREL**



*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
*La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB202604033-DE

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 9 avril 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
M. Mattéo BUCCO



*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
*La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*